L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS:
DIMANCHE, 11 JANVIER 1891.

PETITES ANNONCES.

PERDU—Un carlin (pug dog) nommé Czar. Le ramener 77 rue Bienville et recevoir récompense. 11 janv—1f

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim

A LOUER.

A LOUER—La maison à deux étages, coin Villeré et Chemin du Bayou, convenable pour tout genre d'affaires. Il y a 7 chambres, et toute la maison pour $25 par mois. S'adresser 202 rue Canal. 11 jan—1f

A LOUER—La partie supérieure de la maison 134 rue Canal, près Carondelet. S'adresser "Weber," 123 rue Royale. 11 janv—5f

A VENDRE.

A VENDRE—L'agréable petite résidence, 414 Ursulines, près Tonti. Conditions faciles. 10 janv—2f

ON DEMANDE.

UN domestique de salle à manger entendu, bien recommandé; bons gages. S'adresser 244 rue Seconde, coin Colisée. 11 jan—1f

ON demande—3 dames et 2 autres messieurs pour remplir immédiatement des positions permanentes et apprendre la télégraphie sur nos lignes; 75, 85, 95, 100, 125 par mois. Surint. Union Lines, 62 Baronne. 11 jan—1f

ON demande—Une jeune fille pour faire le travail de la maison—S'adresser 474 rue du Camp. 11 jan—1f

ON demande—Une dame ou monsieur pour apprendre et remplir une position permanente, aussitôt que qualifié, en tenue de livres et typewriting. Union Telegraph Office, 62 Baronne. 11 jan—1f

ON demande—Une bonne cuisinière. S'adresser de 10 heures à midi, 203 Deuxième, coin Camp. 11 janv—1f

SOIRÉES—Deux messieurs ou dames pour nos lignes de nuit, pour apprendre la télégraphie. Position permanente garantie, $85 à 100 par mois. 62 Baronne. 11 janv—1f

ON demande—Une cuisinière blanche, ouvrage très facile. 131 Esplanade. 10déc—3f

ON demande—Filles et garçons pour positions stables sur notre ligne, pour apprendre la télégraphie. Situations garanties, 50 à 75 payés mensuellement, 62 Baronne. 11jan—1f

ON demande—Une bonne d'enfant capable et recommandée pour prendre charge d'une fillette de deux ans. S'adresser rue Ste-Anne, No 143. 7janv—7f

Garçon ou enfant pour maison de banque (14 à 18) pour apprendre la tenue des livres et Typewriting, $60 par mois quand qualifié. Directeur gérant, 62 Baronne. 11janv—1f

ON demande—Une gardienne française ou allemande, avec bonnes recommandations. S'adresser avenue St-Charles, No 1,020. 6 janv—5f

ON demande—Des messieurs et des dames immédiatement sur nos lignes de Chemins de Fer pour s'engager dans des bureaux de la Nouvelle-Orléans et apprendre la télégraphie. Salaires payés par mois. Surintendant Railway Telegraph, coin sud-ouest Baronne et Gravier. 11 janv—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Marc Frederic Bonis et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,144—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George H. Bonis, tuteur et comme tel administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 janv—10 15 19

Succession de Mme Veuve Lizette Krekeler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,818—Division E.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Lizette Krekeler, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 janv—6 11 15

Succession de Isaac Blum.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,590—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Felix Blum, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 janv—6 11 15

Succession de Max Stein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,801—Division D—Attendu que William J. Behan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Max Stein, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 janv—6 11 15

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 31,673, Division C.—E. A. Tyler's Son, Louis E. Tyler vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Louis E. Tyler, faisant des affaires sous le nom et titre de E. A. Tyler's Son, soit, et est par le présent, acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que les dits créanciers soient convoqués et tenue pardevant F. J. Aleix, notaire, en son bureau, No 137 rue Gravier, en cette ville le VENDREDI, 13me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic ou des syndics, et sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que J. L. Peytavin, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1891.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10jan—10 28 fév13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31 847—Division A—James Tierney vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire James Tierney soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant William Octave Hart, notaire, le MERCREDI, 4me jour de janvier 1891, à 11 heures A. M., afin que l'insolvable leur soumette un tableau de ses affaires, et qu'il obtienne sa décharge de toute dette; pour, s'ils le désirent, nommer un syndic et prendre en considération toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du pétitionnaire James Tierney insolvable, soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 jan—8 14 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,832—Division E—Geo. M. Stockinger vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des propriétés du pétitionnaire George M. Stockinger soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire, en son bureau, No 155 rue Commune, en cette ville, le MARDI, 20me jour de janvier 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6jan—6 11 15

Philip Schumann vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,244—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ramos Ritvoi?, syndic de ses créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Pierre George Rousseau

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,799—Division A.—Attendu que Herman Kahle, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre George Rousseau, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 janv—3 8 12

Succession de Henri Larquie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,769—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre St-Raymond, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 jan—7 12 16

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 10 JANVIER—CLASSE No 169.
Tirage de 4 heures P. M.

60	24	32	53	10	36	64	29	41	55	47	37	43

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie. En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 10 janvier 1891—4 heures P. M.
J. A. & A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 JANVIER 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de..	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000,	100,000
1 Lot de..	50,000,	50,000
1 Lot de..	25,000,	25,000
2 Lots de..	10,000,	20,000
5 Lots de..	5,000,	25,000
25 Lots de..	1,000,	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300,	60,000
500 Lots de..	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de..	$500, soit	$50,000
100 Lots de..	$300,	30,000
100 Lots de..	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054 600

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPÉCIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTRÉES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur encore pendant **CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.**

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à la majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si la charte de la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que **LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.**

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION SPLENDIDE ET RARE

Pour placements sûrs et fructueux.

TRES FORTE VENTE —DU— BIEN-FONDS

—DANS LE—
Premier et Sixième Districts.

VENTE PARTICULIÈREMENT ATTRAYANTE

—DE—
Résidence et de Magasins par le Shérif Civile
COMPRENANT:

Une résidence à deux étages, No 29, rue Constance.
Cottage élevé, en bois, No 318 rue Magazine.
Cottage simple en bois, No 719 rue Annonciation.
Cottage simple en bois, coin Louisiana Avenue et Laurel.
Cottage double, en bois, Nos 627 et 629, rue Constance.
Cottage double, en bois, Nos 631 et 633, rue Constance.
Cottage simple, en bois, No 635 rue Constance.
Cinq jolis cottages simples, en bois, Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003, rue Magazine.

—ET LES—
Grands et solides magasins Nos 60, 62 et 64

RUE TCHOUPITOULAS,

S'ouvrant sur la rue du Commerce.

Le tout décrit plus complètement ci-dessous dans le corps de l'annonce.

PLANS EXPOSÉS A LA BOURSE.

—Dans l'affaire de—
John T. Hardie et autres contre Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,523 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, des propriétés ci-après décrite, à savoir—

1° **Un certain lot de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Erato, Galennié et Constance, mesurant trente-quatre pieds six pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds onze pouces sur la ligne latérale vers la rue Galennié, cent onze pieds six pouces sur l'autre ligne latérale, distance à laquelle elle fait un écart vers la ligne supérieure de vingt-neuf pieds six pouces, et s'étend de là à une autre profondeur de seize pieds cinq pouces, la ligne du fond mesurant soixante-quatre pieds, plus ou moins.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, No 29 rue Constance, entre Galennié et Erato, contenant un vestibule, deux salons, une salle à manger, une cuisine, six chambres à coucher, une allée, et un retrait du terrain situées dans le voisinage des écoles, des églises, des chemins de fer urbains et des marchés.

2° **Un certain lot de terre,** avec les bâtisses et améliorations, situé dans le même district et îlet que le lot ci-dessus, désigné par le No 3, sur un plan fait par A. Castaing, architecte en date du 9 juin 1859, déposé en l'étude de E. Barnett, ancien notaire, et mesurant (mesure anglaise) trente-un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Magazine, sur cent vingt-sept pieds six pouces cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage élevé, en bois, très solide et admirablement construit, connu comme le No 318 rue Magazine, contenant trois grands appartements dans le bas, un bâtiment à deux étages dans le fond, une grande cour, etc. La maison est en retrait de la rue.

3° **Un certain lot de terre,** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, désigné par le No 5 sur une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, le 19 octobre 1871, laquelle esquisse est annexée à un acte de dépôt passé au bureau de [illegible], notaire, le 19 [illegible] 1871, et mesurant, d'après le dit relevé, 32 pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple, en bois, situé No 719 rue Annonciation dans l'îlet borné par les rues Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, et renfermant deux chambres, une salle à manger, une cuisine, avec hangars, etc.

4° **Un certain lot de terre,** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que le lot ci-dessus décrit, désigné par le No 12 et mesurant 22 pieds de face à l'avenue Louisiana sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Laurel, formant le coin de ces deux rues.

Les améliorations consistent en un cottage simple, en bois, formant le coin de l'avenue Louisiana et de la rue Laurel (dans l'îlet borné par les rues Jersey et Annonciation), contenant un vestibule, une salle à manger, trois chambres à coucher, et un hangar.

5° **Quatre certains lots de terre,** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Toledano et Magazine et l'avenue Louisiana, désignés par les Nos 3 à 6 inclusivement et mesurant: Les lots Nos 3 et 4, 32 pieds chacun de face à la rue Constance, sur 127 pieds 4 pouces de profondeur. Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Constance sur 159 pieds 2 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent:

Premièrement.—Le cottage double en bois portant les Nos 627 et 629 rue Constance, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Toledano, dans le carré borné par la rue Magazine; un cottage double en bois de chaque côté, chacun ayant salon, salle à manger, office, trois chambres à coucher, cuisine, etc. Le terrain mesure environ cinquante-quatre pieds de façade rue Constance, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Deuxièmement.—Le cottage double en bois portant les Nos 631 et 633 rue Constance, dans le même carré que le précédent et y touchant, ayant corridors, salons, deux chambres à coucher, salle à manger, office, cuisine, cabinet et auvents. Le terrain mesure cinquante-quatre pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Troisièmement.—Le cottage simple en bois, No 635 rue Constance, dans le même carré que le précédent, y attenant, ayant corridor, salon, trois chambres à coucher, salle à manger, chambre de domestique, cuisine, auvents. Le terrain mesure vingt-un pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

6° **Six certains terrains** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Camp, Magazine, Amélie et Antonine, désigné par les Nos de 1 à 6 inclusivement, et mesurant comme suit: les terrains de 1 à 4 inclusivement se touchant et mesurant chacun trente-trois pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds de profondeur, entre parallèles; le terrain No 1 formant le coin des rues Magazine et Antonine. Le terrain No 5 forme le coin des rues Magazine et Amélie et mesure trente-six pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur du côté du terrain No 4, de cent-vingt pieds, et une profondeur et façade rue Amélie de cent-vingt pieds, quatre pouces et une ligne, et vingt-six pieds, deux lignes de largeur à l'arrière, et le terrain No 6, terrain (key lot) fait face à la rue Antonine, trente deux pieds; trente-deux pieds, un pouce, une ligne façade rue Amélie, sur une profondeur de une ligne s'étendant de la rue Antonine à la rue Amélie, et divisant le dit terrain de l'arrière partie des terrains Nos. de 1 à 5, de cent-cinquante huit pieds et six lignes, et une profondeur de l'autre côté, le divisant du terrain No 7 de cent cinquante-cinq pieds, quatre pouces et six lignes—mesure américaine.

Les améliorations comprennent **les cinq cottages désirables en bois** Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003 rue Magazine, et formant les coins des rues Antonine et Amélie, dans le carré d'îlet borné par la rue du Camp, chacun ayant corridor, gaz, neuf chambres. L'étendue de tout le terrain étant d'environ cent soixante-huit pieds de façade rue Magazine, sur environ cent cinquante-deux pieds du côté de chacune des rues Amélie et Antonine, le tout plus ou moins. Voir le plan pour les dimensions de chaque terrain à la Bourse.

7° **Un certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, conformément à un plan d'Edgard Pillié, architecte, en date du 15 février 1884, et mesurant d'après ce plan, mesure américaine, cinquante pieds de façade rue Commerce, quarante-neuf pieds de largeur à l'arrière, cinquante-deux pieds de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Poydras; et soixante-un pieds, cinq pouces de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Lafayette.

8° **Un certain terrain ou morceau de terre,** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que le précédent, et carré borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, désigné par les lettres A, B, C, D, E, F, A, sur un plan de Joseph Pillié, voyer, en date du 6 janvier 1829, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferran, ancien notaire, le 15 février 1831, étant un terrain irrégulier mesurant cinquante-trois pieds sept pouces et demi de façade rue Tchoupitoulas, sur une première profondeur sur une ligne le séparant de la propriété de L. M. Mollein, de quatre-vingt-neuf pieds six pouces, devenant plus droit de quatre pieds six pouces, avec une seconde profondeur de cinquante-deux pieds; de là se joignant à la rue du Commerce, où le terrain mesure quatre pieds sept pouces de façade par la dite rue; ligne séparant ce terrain de celui de la propriété actuellement ou anciennement à C. Byrne, mesurant trente-quatre pieds sept pouces.

9° **Un certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré que le précédent, désigné par le No 1 sur un plan de C. F. Zimpel, voyer, du 25 février 1835, déposé comme plan No 8 dans le livre des plans de Jules Mossy, notaire, [illegible] neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, et soixante-cinq pieds neuf pouces de profondeur du côté adjacent à la propriété de l'Asile Poydras, et soixante-sept pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur de l'autre côté.

10° **Un autre certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré que le précédent, au côté ouest de la rue Commerce, désigné par le No 2 sur le plan de C. F. Zimpel, voyer, en date du 25 février 1835, et déposé comme plan No 8 bis dans le livre des plans dudit Mossy, notaire; ledit terrain mesurant, au pied anglais, vingt-un pieds un pouce et quatre lignes de façade sur ladite rue Commerce, sur une profondeur de soixante-cinq pieds neuf pouces sur la ligne qui touche à la propriété de l'Asile Poydras, et soixante-sept pieds trois pouces et quatre lignes de l'autre côté.

Les améliorations sur les propriétés décrites en septième, huitième, neuvième et dixième lieu, comprennent **les grands et magnifiques magasins admirablement bien construits** portant les Nos 60, 62 et 64 rue Tchoupitoulas, ouvrant rue Commerce, occupés par la grande maison d'épiceries en gros de MM. Cameron & Castles. Cette propriété de choix qui peut être la meilleure en ville pour le genre d'affaires qui s'y fait, car c'est la mieux conditionnée au Sud pour épicerie, étant munie de tous les accessoires modernes pour le commerce gros et détail, d'épiceries.

Les bâtisses sont nouvelles et ont été construites avec grands soins. Elles ont l'avantage de posséder des entrées sur deux rues. Telles qu'elles sont actuellement, elles seront toujours occupées par des locataires de premier ordre, à des prix élevés, mais si on le désirait, on pourrait facilement les subdiviser en plusieurs magasins, attendu qu'elles ont été construites en prévision d'une semblable éventualité.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
15 déc—15, 22, 29,—Jan 5, 12, 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs E. G. Martinstein et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,749—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 31 janvier, 1891, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un terrain situé en cette ville, rue Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe, (et la rue du fond étant la rue Royale) désigné par le numéro quatre sur un plan de Louis Surgi, le 16me jour d'avril 1847, ayant, au pied américain, vingt-trois pieds quatre lignes de façade rue Bourbon sur une profondeur de cent un pieds sept pouces sur la limite qui le sépare des terrains Nos un, deux et trois et l'autre côté ayant la même profondeur mais se rétrécissant de deux pieds à une distance de cinquante-huit pieds huit pouces et mesurant vingt un pieds sur la limite inférieure; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ensemble avec cent vingt cinq (125) actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane en nantissement, attachées à la dite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions: comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit deux cent dix-neuf dollars, montant du prêt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er mai 1881 et de plus la somme de deux mille deux cents cinquante piastres le montant des cent libations sur les dites actions du fonds capital; avec 8 0[0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1883, et 8 0[0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1884, et 8 0[0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1885, et 8 0[0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1886, et 8 0[0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1887, et 8 0[0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1888, et 8 0[0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1889 et les frais et charges de cette affaire, la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué non encore dû mais sujet à la charte et les lois de la banque, à savoir la somme de neuf mille piastres et l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, suivant la charte et les lois, et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication comptant.
CHAS. W. DROWN, Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans
29déc—29—5 12 19 26 31 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pelican Insurance Company of New-Orleans vs Stephen Banville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,485 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 17 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes et chacune des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges ou servitudes qui lui appartiennent ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Esplanade, Chartres et Quartier, mesurant cinquante-sept pieds six pouces deux lignes et demie de face à la rue Decatur [anciennement Levée], sur une profondeur, entre lignes parallèles, de soixante-et-onze pieds et six lignes.

Etant la même propriété que le défendant acquit par achat de Mme Joséphine Boscall, veuve, etc., par acte pardevant Octave de Armas, notaire, le 22 mars 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 déc—15 22 29—Janv5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée connue comme le No 73 rue St-Antoine.
Joseph Espinouse vs Raphael Mascaro, tuteur, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,455—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Morales, St-Antoine, Urquhart et Bagatelle, et est une partie du lot No 347 de l'îlet No 32, sur un plan fait le 14 septembre 1809, par J. Pillié, voyer de la ville, et déposé en l'étude de F. de Armas, alors notaire en cette ville; laquelle portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Morales et mesure trente pieds de face à la rue St-Antoine, sur soixante pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ni réserve.

La portion de terre ci-dessus décrite fait partie d'une plus grande portion de terre acquise par la feu Mme Anna Mascaro, comme suit: un tiers indivis comme héritière pour cette portion de son père et de sa mère défunts, d'après un jugement de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 1er juillet 1881, et les deux autres tiers indivis par achat de ses co-héritiers, par acte passé le 1er février 1882 pardevant Oscar Drouet, ancien notaire.

Et la dite propriété appartient maintenant aux défendeurs ci-dessus mentionnés comme les seuls héritiers de leur mère défunte, Anna Mascaro.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15déc—15 22 29 jan5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, coin des rues Magazine et Delachaise, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Live Oak et Aline.
James Fahey, tuteur du mineur R. Peter Pechelu vs Joseph Wessing.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,624.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième (6me) district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Live Oak, Delachaise et Aline, désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, d'après le plan No 52 et mesurant comme suit: Le terrain No 5, vingt-huit pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt-huit pieds et trois pouces de profondeur.

Le terrain No 6 forme l'angle des rues Magazine et Delachaise, et a vingt-sept pieds six lignes de façade rue Magazine, trente-sept pieds un pouce et six lignes de largeur à l'arrière; cent vingt-huit pieds trois pouces et six lignes de profondeur et de façade rue Delachaise, et cent vingt huit pieds et trois pouces de profondeur sur la limite du terrain No 5.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 janv—5 12 19 26—fév 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Septième District.
Louisiana Homestead Association vs Joseph H. Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,630—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certaines portions de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situées dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 107, borné par l'avenue Carrollton, les rues Burthe, Short et Troisième, mesurant chacune trente pieds de face à l'avenue Carrollton, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, bornées sur le côté le plus rapproché de la rue Troisième par la propriété de M. Williams, et sur le côté le plus près de la rue Burthe par la propriété des héritiers de H. H. Gogrove, et composées du tout des lots de devant Nos 4 et 5 sur toute la profondeur des dits lots, moins cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
5 Jan—5 12 19 26—fév 2 7

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite SIMON, chez Danet, coin Decatur et Dumaine. 20avril—

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour les affaires et Résidence, Coin des rues Laurel et Antonine.

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

No 31,006—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune.—SAMEDI, 14 février 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, dans l'affaire de la succession de John Schafer et Aloise Michael, sa femme, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Antonine, Laurel, Constance et Foucher, formant l'encoignure des rues Laurel et Antonine, et mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Laurel, sur 107 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, le tout plus ou moins.

Ensemble avec la maison en bois, à un étage, au coin des rues Laurel et Antonine, subdivisée en magasin et résidence, bâtisses pour écurie, poulailler, etc. Bon emplacement, le voisinage s'améliorant rapidement.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de l'année courante.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. M. Dowling, notaire.
Dix pour cent dépôt à la vente.
11 jan—11 17 24 31—fév 7 14

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le shérif civil de propriété améliorée connue comme les Nos 47 et 49 rue Palmyre, entre Roman et Pifour.
J. R. Mitchell vs Mme M. E. Guines.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,280—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Commune, Palmyre, Roman et Pifour, connu comme le carré No vingt-huit; le dit terrain faisant partie de la terre désignée par les Nos six et sept, et mesurant trente-huit pieds de façade rue Palmyre, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage double portant les numéros municipaux 47 et 49 de la rue Palmyre, et avec tous les droits, passages et avantages qui s'y trouvent ou qui en quelque sorte y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse par achat de M. J. Cunningham par acte pardevant B. Rouen, notaire, le 4 février 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 jan—7 14 21 28—fév 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Marthe H. Henley vs Joseph H. Ashley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 31,797. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., située dans le 5me district de cette ville, dans McDonoghville, sur la rive droite du fleuve et étant la moitié du lot désigné sur le No 7 de l'îlet No 13 sur le plan primitif fait par Joseph Pilié, daté le 5 décembre 1832, et déposé au bureau de A. Grivot, ex-notaire public en cette ville, laquelle portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Jackson, sur cent quatre-vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, compris entre la rue Market?, les rues Jackson, Madison et Jefferson.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6jan—6 13 20 27 fév3 7

Avis aux Créanciers
Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).
Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La." insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,608.83. Une action en recouvrement fut intentée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement du tribunal inférieur a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM, Contrôleur de la circulation. (Comptroller of the Currency)

M. Aronstein,
F. Alpuente,
Joseph Batt,
A. Bayhi & Co,
W. R. Ball,
B. Benjamin & Co.,
Louis Baileo?,
L. Bebolet,
J. Brunden,
J. F. Bartholemy,
Bonnie & Bro.,
O. Barbo,
J. A. Blaffer & Co,
Jean Baltorete?,
Samuel Bandera,
James D. Coleman,
Amadie Couturie,
Lucy Curtis,
Creole Fire Co. No. 9,
P. Casse, agent,
Eugene Cohien,
J. Cassard,
J. H. Chipot,
Louis Chaplain,
Etienne Dubois,
Mme Louis Da Grille,
T. B. Dunbar,
T. Dejan,
Arthur Denis,
Dominique Doux,
O. Dronet,
D. Dumestre,
Dvallier & Co,
S. Escoffier,
Percival Forgey,
F. B. Fluitas,
J. A. Fernandez,
Fritz & Branden,
J. B. Frank,
Gustave Furata?,
Feibor & Gonsenheim,
Mme Gust. Fourrade,
Joseph Gaizinger,
T. Generelly,
Isadore Gerand,
Goldenbow & Kelly,
G. H. Gardner & Co.,
S. Guinault,
E. J. Hamilton,
J. M. Homans & Co.,
Mme Anna Hill,
O. O. Holtz,
Marx Israel,
Johnson & Manson,
Jeannenaud & Co,
E. Jahrens,
Harriet Johnson,
C. W. Kullender,
Dr E. Kunnemann,
Joseph Larrieu,
M. Lemason,
C. L'Hote & Co,
Edward Lischy,
Laboulase & Doble,
T. Lafon,
G. A. Lanaux,
E. Montoua & Co,
A. J. Montoin,
M. Mann,
P. Mason,
J. G. Monroso, curator,
Chas Manslen, Succ. de Philip McCabe,
Lucien Mallo,
A. May,
Dr A. Mercier,
Michael Meilleur,
Norton & Bell,
A. Olivier & Co,
S. Fablo,
Mme Anna Perigne,
A. Petit,
H. Podarro,
A. Pallacio,
P. Pons,
A. Quimfo Fils,
E. Roger & Co,
J. Straus,
J. E. Sarrazin,
G. Schmidt,
Strauss,
B. Smith,
M. Soot,
Smith & Co,
F. Stancho,
D. H. Symart,
J. B. Saclari Schuller,
David Stewart,
Mme M. E.,
E. F. Schmiedore?,
H. N. Soria,
Nicholas Th[illegible],
A. Tesson.

A. M. Ageleste,
A. Alciator,
Joseph Brugers,
Dr. I Bardes,
W. R. Bell, adm.nist.,
A. Bedant & Co,
Bercier & De Smet,
F. Beldon,
F. Breun,
Louis Bauer,
R. Beltran,
B. E. Barindo,
W. Alexandre Bossa,
J. A. Borduzat,
Comagerio & Lambert,
F. Calloway, agent,
P. Caro,
François Carrere,
Cassidy & Miller,
P. Casse,
N. Connell,
E. Charoet,
Herman Curtius,
John Crickard,
Dubois & Lamaniere,
P. Duchonne,
A. Dolamotte,
J. C. Denis,
De Sulzer Hart & Co,
George Degan,
G. M. Dolf,
M. T. Ducros,
A. De Sainte Gême,
Manuel Elliott,
Florian Flange,
Foley, Conger & Co.,
Fusich,
Charles Fitz,
M. Faller,
E. C. Feinour,
G. R. Finaiar,
Joseph Guenghelmer,
Generelly & Aliex,
A. Grouchy,
Fred Good,
Mme Arcolo Guivand,
Howard Gorman,
J. Garidel,
Herman & Vignes,
George How, M. D.,
B. Herreo,
Mme Henry Hébert,
Imcau Aycock & Co,
O. B. Johnson,
J. M. Justiniani,
F. Janfroid,
Emile Kern,
Kendig & Co,
Anatole Léaumont,
B. Laplace,
X. Laynisson,
La. Equit. Life Ins.,
Lang & Bernheimer,
Mme J. B. Lepreto, Suc,
La. Ice Manufact. Co.,
Peter Lamis,
Charles Manson,
J. Mandin,
B. Musgrove, agent,
O. M. Mangin,
Maignan & Laborde,
J. Manaud,
T. Moreau,
Orville Marigny,
V. Maignan,
H. Marks,
Borellie Nivotte,
Franx Oberhauser,
H. D. Ogden executeur,
S. P. Parmly, agent,
Pritchard & Beckham,
Perkins, Swonson & Co,
S. B. Packark,
E. Piffet,
Plantero Cotton Press,
E. Rabasso,
J. Reviere,
Mme Anna Saron,
William Sweete,
Southern Ramie Culture Assn.,
Swarbooker & Dryer,
H. F. Sturoken,
Schneider & Zuberbier,
J. Siegfriend & Co,
S. Szabary,
J. J. Stewart,
F. Soublet,
O. B. Singleton,
Alfred Shaw,
F. Samazeuilh,
E. A. Terrebonne,
S. M. Todd & Co.

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

D'intérêt pour les petits capitalistes.
MAISON DE RÉSIDENCE
Dans le Premier District, rues Prytanée et Magazine, rapportant de bons revenus.
Succession de Mlle Emilie Julie Green.
No 31,110—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.
Vente à l'encan, à un crédit de longue échéance.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans la susdite affaire, le 5me jour de janvier 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite:

La maison de résidence double à deux étages, en bois, Nos 134 et 136 rue Prytanée, entre Urania et Polymnie, décrite comme suit: Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Prytanée, Calliope, Urania et Polymnie; lequel terrain mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Prytanée, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. La maison touche au coin de la rue Polymnie et fait face aux élégantes demeures de MM. Magginis, Barkley et Agar.

2° La rangée de quatre maisons de résidence en bois, à deux étages, Nos 488, 488 1/2, 490 et 490 1/2 rue Magazine, à l'angle nord-est de la rue Orange, décrite comme suit: Un certain terrain ou morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Orange, Race et Constance, et ayant 69 pieds de façade rue Magazine sur 100 pieds de profondeur et de façade rue Orange, entre lignes parallèles, et forme l'angle des deux dernières rues mentionnées, dimensions plus ou moins; lequel terrain ou morceau de terre est composé des terrains Nos 11 et 12 sur un plan de B. Buisson, voyer, du 7 décembre 1832.

3° La maison de résidence double à deux étages en bois, Nos 398 et 400 rue Magazine, entre Melpomène et Terpsichore, décrite comme il suit: Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Terpsichore, Constance et Melpomène, désigné par le No 4 sur un certain plan du même et d'autres terrains annexés à un acte en partage passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, le 30 novembre 1840, le dit lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade à la rue Magazine sur une profondeur de 127 pieds.

4° Une rangée de trois résidences en bois à deux étages, Nos 410, 412 et 414 rue Magazine, entre Melpomène et Terpsichore, désigné comme suit: Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Terpsichore, Constance et Melpomène, désignés par les Nos 7 et 8, sur le plan ci-dessus, annexé à un acte de partition passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, le 30 novembre 1840; lesquels dits lots mesurent chacun 31 pieds 11 1/2 pouces de face à la rue Magazine, sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Toutes ces résidences sont situées dans des plaisants districts de cette ville bien pavée et dans un quartier bien déchaussé, accès facile au centre des affaires, par plusieurs lignes de cars et au [illegible] des églises et écoles et sont toujours occupé par des familles respectables et riches. Ces propriétés sont vendues sujettes aux conditions des baux qui seront annoncés au moment de la vente ou avant, et s'adressant aux encanteurs.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs. La partie à crédit, s'il y en a, à un et deux ans, avec billets portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles de cette année 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.
7jan—7 17 24 31 fév7

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE PLUS GRAND ATTRAIT

QUI S'OFFRE

AUX CAPITALISTES!

Un emplacement où sont réunis tous les intérêts des grands marchés de cette ville et du commerce de détail de toute la façade de la rivière.

LE HEADLIGHT

Du Marché Français qui comprend toutes les petites industries concentrées en notre ville, à l'encan à crédit.
Les fameux Magasins Rouges.
Coin des rues Dumaine et Peters.
S'imposant sur toute la Levée.
Vente péremptoire sans limite.
Succession de S. Alexander.
Vente en partage.

No 19,622—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 31 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans l'affaire ci-dessus et signé le 24 décembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, sur l'emplacement compris entre le pied de la Vieille Levée et le Chemin Public, maintenant rue Peters, entre les deux Marchés, désigné par la lettre "A" et situé au plan américain de 28 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne du Vieux Chemin Public maintenant rue Peters 54 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Dumaine [illegible] deux, ci-dessus décrit, et 56 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté qui a la ligne faisant face au Marché aux Légumes; le tout conforme au plan fait par Edgar Pilié le 26 novembre 1854, annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 29 avril 1885.

2° Un autre lot de terre touchant la propriété ci-dessus décrite désigné par le No 2 sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, le 10 décembre 1833, annexé à un acte passé pardevant T. De Armas, ancien notaire, le 21 décembre 1833 et aussi désigné par le No 2 sur un plan dressé par Pilié et Murray en date du 13 mars 1838, déposé à l'étude de F. Grima, ancien notaire, lequel lot mesure au pied américain 28 pieds 2 pouces 7 lignes de face sur l'ancien Chemin Public maintenant rue Peters, 51 pieds 6 pouces et 1 ligne sur le côté vers la rue Dumaine, 54 pieds de profondeur sur le côté vers la rue St-Philippe et 28 pieds 8 pouces de face à la rue Levée.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les deux lots ci-dessus décrits, connus comme les Red Stores Nos Un et Deux et toutes les dépendances qui y appartiennent.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et le reste en un crédit d'un et deux ans, avec billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an, garanti par hypothèque et privilège de vendeur avec les stipulations usuelles du cinq pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès, transfert de police d'assurance, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1891 en sus du prix de leur adjudication et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Abel Dreyfous, notaire.
27 déc—27 28—3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième District.
Maisons de résidence, 13 et 17 rue des Marais entre Canal et Douane.

A L'ENCAN.

Lawrence H. Christeson vs Mrs Katie Gilbertson & als.
No 30,774—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.
Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI 17 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement en partage rendu dans la susdite affaire par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, le 9 octobre 1890, et signé le 17 octobre 1890, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété de valeur ci après décrite:

1° Deux morceaux et portions de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Marais, Villeré, Canal et Douane, l'un desquels est désigné par le No 4 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Chiapella, ancien notaire, le 2 décembre 1850, et mesurant 18 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue des Marais sur une profondeur de 97 pieds entre lignes parallèles. L'autre morceau ou portion de terre est contigu au dit terrain No 4 à l'arrière, commençant à un point sur la ladite ligne inférieure intersecte la ligne supérieure dudit terrain No 4 à une distance de 97 pieds de la ligne de la rue des Marais, et s'étendant dans la direction de la rue de la Douane, 56 pieds, 9 pouces, 2 lignes, plus ou moins, depuis de là, la ligne supérieure duquel est un prolongement de la ligne supérieure dudit terrain No 4; lequel morceau ou portion de terre se compose des portions à l'arrière des terrains Nos 2 et 70 sur ledit plan susmentionné.

Les améliorations comprennent la maison de résidence à deux étages avec attique, No 13 rue des Marais, ayant 8 chambres, cour pavée, 2 citernes, hydrants, etc.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre A, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer, le 13 septembre 1867, mesurant 19 pieds, 1 pouce de façade rue des Marais, sur une profondeur de 97 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la maison de résidence à deux étages avec attique, No 17 rue des Marais, ayant 8 chambres. Ces splendides maisons de résidence ne sont qu'à 10 minutes de marche du centre de la ville et seront toujours bien louées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an, lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent comptant, au moment de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant John Bendernagel, notaire.
17déc—17 20 27 jan3 10 17

Succession de Alden H. Baker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,823—Division A.—Attendu que Hattie S. Baker, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alden H. Baker, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 janv—6 11 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Jacob Burkhardt.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B—No 31, 375.

EN VERTU d'un ordre de vente, signé le 31 décembre par l'Hon. Fred D. King, juge de la cour ci-dessus nommée, et à la requête de l'administration, je procéderai à la vente, au local, No 297 rue Conti, près Derbigny, pour le compte de la succession ci-dessus, JEUDI, le 15 janvier 1891, à 11 heures A. M.—

Un lot de meubles et effets mobiliers pour salon, chambre à coucher et cuisine.
STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
4 jan—4 10 15

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District.
Le cottage en bois, couvert en ardoises, d'un étage et demi, No 546 rue Dauphine.
Le cottage en bois, couvert en ardoises, No 735 rue St-Claude.
Dans l'affaire du Screwmen's Benevolent Association vs. La mineure Cecilia Williams.
VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE,
A des conditions faciles, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 24 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, jugement rendu le 10 juin 1890 et signé le 14 juin 1890, dossier No 29,957 dans l'affaire du Screwmen's Benevolent Association vs. La mineure Cecilia Williams, pour un partage, il sera vendu à l'encan:

Le cottage No 735 rue St-Claude.

1° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 12, borné par les rues St-Claude, anciennement Bons Enfants, Marais, anciennement Morales, Feliciana et Clouet, désigné comme lot No 13 et mesure 29 pieds 5 pouces de face à la rue St-Claude sur une profondeur de 117 pieds entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations consistent d'un **cottage en bois couvert en ardoises,** connu comme le No 735 rue St-Claude, contenant trois chambres, citerne etc., et se loue $6 00 par mois.

Cottage coin Dauphine et Washington.

2° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, étant le lot No 12 de l'îlet No 164, borné par les rues Dauphine, Royale, Espagne et Washington, anciennement Poéte, lequel mesure 31 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur et façade à la rue Washington de 73 pieds 1 pouce et 4 lignes, plus ou moins, desquels deux rues il forme l'encoignure.

Les améliorations consistent d'un **cottage en bois couvert en ardoise d'un étage et demi** et dépendance, contenant ensemble 8 chambres, citerne, hangar et hydrant, et se loue à raison de $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit avec 8 0[0 d'intérêt par an à partir du jour de vente et toutes les clauses usuelles, 10 0[0 devant être payé comptant sur les lieux, les taxes de 1891 devant être assumées par les acquéreurs en outre du prix de leurs enchères.

Les actes de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
21déc—21 28—janv 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements de choix.
Le magasin en briques à trois étages, No 31 rue Décatur, adjacent à la **Banque du Peuple.**
Résidence en briques à deux étages et attics, No 69 rue des Ursulines, entre les rues Royale et Bourbon.
Le cottage en bois couvert en ardoises No 116 rue Kerlerec, entre les rues St-Claude et Marais.
Succession de Célestine Génois veuve de Joseph Soniat du Fossat, décédée.
A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 31 janvier 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et le Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 24 novembre 1890, Dossier No 31,249, pour compte de la succession de Célestine Génois, veuve de Joseph Soniat du Fossat, décédée, il sera vendu à l'enchère publique:

Le magasin en briques 31 rue Decatur.

1° **Un certain lot de terre de valeur** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, étant le lot No 3 de l'îlet No 30 borné par les rues Decatur Chartres, Douane et Bienville, lequel mesure 18 pieds 2 pouces de face à la rue Decatur sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent **un magasin en briques bien bâti à trois étages recouvert en ardoises** connu comme le No 31 rue Décatur, occupé partout, citerne et hydrant, occupé comme le "Allen Branch Saloon," et loué jusqu'au 1er octobre 1891 à $40 par mois.

La Résidence en briques à deux étages No 69 rue des Ursulines.

2° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, étant le lot connu par la lettre "Y" de l'îlet No 85, borné par les rues Ursulines, Hôpital, Royale et Bourbon, lequel mesure en mesure américaine, 23 pieds de face à la rue des Ursulines sur une profondeur de 159 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent:

Une résidence en briques à deux étages avec attic et recouverte en ardoises avec une bâtisse en briques à deux étages [illegible] dans le fond, connue comme le No 69 rue des Ursulines, ayant un corridor [illegible] et 4 chambres dans la bâtisse principale avec gaz et installations, veranda en fer devant au second étage et 6 chambres dans la bâtisse de l'arrière, écurie, citerne, hydrant, etc., et rapportant $25 par mois.

Cottage en bois 116 rue Kerlerec.

3° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 351 borné par les rues Kerlerec, [illegible], St-Claude et Marais, lequel mesure en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur de 85 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent

Un cottage en bois recouvert en ardoises, avec une bâtisse en bois recouverte en ardoises dans le fond, ayant en tout 8 chambres et cabinet, aussi des chambres pour laver et pour les bains, le gaz dans la maison principale et en partie dans la bâtisse du fond, grande cour pavée, citerne et hydrant, rapportant $15 par mois.

Les propriétés ci-dessus sont toutes en bon état et réparées, et peuvent être inspectées avec une carte des encanteurs, et les mesures, etc., sont conformément à des plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acheteurs, et la balance à 1 an, ou à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 0[0 d'intérêt par an, du jour de la vente, avec hypothèque spéciale et lien de vendeur, l'hypothèque embrasse le "pacte de non alienando", assurance, frais d'avocats et toutes les autres clauses de garanties usuelles. Les divers acheteurs assumeront, en outre de leurs enchères les taxes pour l'année 1891, et feront un dépôt d'argent de 10 0[0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
28 déc—28—jan 4 11 18 25 31

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Résidences Confortables, Dans le Troisième District.
Nos 42 et 44 rue Congrès, près Royale.
Succession de Mme C. Trockenbrod, femme d'Illumine Marner.
No 31,381—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et ce conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 décembre, 1890, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

Les deux jolis cottages simples Nos 42 et 44 rue Congrès, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Congrès, Dauphine, Royale et Elmire, mesurant 45 pieds 8 pouces face à la rue Congrès sur une profondeur de 95 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. La bâtisse No 42 contient une galerie sur la façade et trois chambres, allée sur le côté, cour sur le devant et à l'arrière, citerne, etc., et le No 44 ayant une galerie sur la façade, couloir et quatre chambres, cour sur le devant et à l'arrière, citerne, allée sur le côté, etc. Ces résidences confortables se recommandent d'elles-mêmes à ceux qui cherchent un logement et ceux qui veulent placer un petit capital.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un an de crédit en un billet spécialement garanti par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de vingt pour cent comptant sera requis.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
18déc—13 20 27 jan3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage en bois, No 337 rue Harmony, près Carondelet.
Succession de Patrick George Sullivan.
No 31,490—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune.—SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté du 11 décembre 1890, et rendu dans la susdite succession intitulée—

Le cottage en bois, No 337 rue Harmonie, dans le Quatrième District de cette ville et dans le carré borné par les rues Harmonie, Pleasant, Carondelet et Baronne, mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Harmonie, sur 103 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La maison contient trois chambres et cuisine, hangar, écurie, large cour et porte-cochère; loué pour $30 par an.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra faire le dépôt usuel de 20 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant Fergus Kernan, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13déc—13 20 26—jan3 10 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété rue Claiborne, près de l'Esplanade, et terrains près du Chemin de la Métairie.
Succession de Robert J. Ker.
Cour Civile de District, Dossier No 30,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 février 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er décembre 1890—Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre d'une forme triangulaire avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le second district, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et Chemin du Bayou—désigné par la lettre B, d'après un croquis-plan fait par Geo. H. Grandjean, le 3 juillet 1887. Lequel lot mesure, d'après le dit croquis plan, 60 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne, 61 pieds 8 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond, 50 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade et 18 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne vers le Chemin du Bayou.

2° Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues St-David, St-Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton. Lesquels lots mesurent Nos 1 et 10 chacun 30 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton; les lots Nos 2 à 9 inclusivement 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton; et lesquels dits lots Nos 1 à 10 inclusivement ont 122 pieds de profondeur respectivement. Les lots Nos 11 à 15, 120 pieds de face à la rue St-Pierre sur 123 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur, et le lot No 16, 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St Pierre.

Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.
Conditions, comptant. Un dépôt de 10 pour cent est exigé.
Actes de vente pardevant L. A. Martinet, notaire.
7 jan—7 10 17 24 31—7 fév

Terrain rue St-Philippe, terres dans la paroisse St-Tammany et actions.
Succession de Martin Wyss.
Cour Civile du District, dossier No 31 297

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 février 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74 en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 janvier 1891—

1° Un lot de terre avec toutes améliorations qui en dépendent situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Philippe, Ursulines, Prieur et Johnson, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 98 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur.

Propriété dans la paroisse St-Tammany.

2° Toute cette portion de terre connue sous le nom de "Braxton Loyd tract" située dans la paroisse St Tammany, en cet Etat, coloriée bleu, d'après un plan ou croquis fait par W. J. McCullough, arpenteur, le 26 juin 1869. Laquelle portion de terre se trouve à l'est de la ligne B F, d'après le dit croquis plan et désignée par les lettres B, C, D, J, K, L et B, contenant 380 11/100 acres. La présente propriété se trouve sur "Chinchuba Creek" Greensburg District Section 38 Township 7, rangée au onze est. Etant la même propriété acquise par le défunt de Gabriel Dubos, par acte passé pardevant Wm Kennedy, député commis et ex officio notaire, le 31 janvier 1887, enregistré à la paroisse St-Tammany, Lne, bureau des titres livre H folios 45, 46 et 47.

3° Les actions du Peoples Homestead Association de $200 chacune—Série 7.

Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Octave Morel, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.
7 janv—7 10 17 24 31—7 fév

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sites pour bâtir de valeur
—A—
Alger, ou cinquième district
100 TERRAINS
Attenant aux ateliers du Southern Pacific Railroad Company et d'autres industries.
Succession de W. L. Palmer.
No 28 158—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. R. Robinson, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 24 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 décembre 1890—Dossier No 28,158, pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu—

1° Un certain îlet de terre situé dans le cinquième District de cette ville désigné par le No 42 et borné par les avenues Pacifique et Elmire et les rues Thayer et Peter, divisé en vingt cinq lots, désignés par les Nos 1 à 25, inclusivement, et mesurant comme suit: Les lots Nos 1 à 8 inclusivement, se touchant et mesurant chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Thayer, sur 120 pieds de profondeur. Le dit lot No 1 formant le coin de la rue Thayer et de l'avenue Pacifique. Le lot No 9 forme le coin de la rue Thayer et de l'avenue Elmire et mesure 28 pieds de face à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur et de face à l'avenue Elmire.

Les lots Nos 10 à 17, inclusivement, se touchant et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces et 6 3/4 lignes de face à l'avenue Elmire sur 123 pieds 8 pouces de profondeur. Le dit lot No 17 forme le coin de l'avenue Elmire et de la rue Peter. Le lot No 18 forme le coin de l'avenue Pacifique et de la rue Peter et mesure 30 pieds 6 pouces et 6 3/4 lignes de face à l'avenue Pacifique, sur une profondeur et façade sur la rue Peter de 123 pieds 8 pouces. Les lots 19 à 25 inclusivement se touchant et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces 6 3/4 lignes de face à l'avenue Pacifique, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles.

2° Un certain îlet de terre situé dans le cinquième district de cette ville, désigné par le No 113 et borné par les avenues Pacifique et Atlantique et les rues Market et Evelina, divisé en 21 lots de 1 à 21 inclusivement, lesquels mesurent comme suit: Le lot No 1 forme le coin de la rue Evelina et l'avenue Atlantique, et mesure 29 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Atlantique, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur. Le lot No 1 forme le coin de la rue Evelina et de l'avenue Atlantique. Les lots 7 à 14 inclusivement, se touchant et mesurant chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Market sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 7 forme le coin de la rue Market et de l'avenue Atlantique.

Le lot No 15 forme le coin de la rue Market et de l'avenue Pacifique et mesure 28 pieds de face à la rue Market sur une profondeur et façade à l'avenue Pacifique de 120 pieds. Les lots 16 à 21 inclusivement se touchant et mesurant 30 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Pacifique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur. Le lot No 21 forme le coin de l'avenue Pacifique et de la rue Evelina, le tout plus ou moins entre lignes parallèles.

3° Un certain carré d'îlet situé dans le cinquième district de cette ville, désigné par le No 160 et borné par les avenues Pacific et Elmire et les rues Newton et Homer, divisé en 20 terrains et numérotés de 1 à 20 inclusivement, et mesurant comme suit: le terrain No 1 forme le coin de l'avenue Elmire et de la rue Newton et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Pacific sur une profondeur et façade rue Homer de 123 pieds 8 pouces. Les terrains de 2 à 9 tous deux compris se touchent tous et mesurent, chacun, 32 pieds 3 pouces de façade avenue Pacific sur une profondeur de 23 pieds 8 pouces. Le terrain No 10 forme le coin de l'avenue Pacific et de la rue Newton et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Pacific sur une profondeur et façade rue Newton de 123 pieds 8 pouces.

Le terrain No 11 forme le coin de l'avenue Elmire et de la rue Newton et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Elmire, sur une profondeur et façade rue Newton de 123 pieds 8 pouces. Les terrains de 12 à 19, les deux compris, se touchent et mesurent, chacun, 32 pieds 3 pouces de façade avenue Elmire, sur une profondeur de 123 pieds 3 pouces. Le terrain No 20 forme le coin de l'avenue Elmire et de la rue Homer, et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade l'avenue Elmire, sur une profondeur et façade rue Homer de 123 pieds 8 pouces, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles.

4° Un certain carré d'îlet situé dans le cinquième district de cette ville, désigné par le No 176 et borné par les avenues Pacifique et Atlantique, les rues Newton et Decatur, et divisé en 20 terrains de 1 à 20 inclusivement, et mesurant comme suit: le terrain No 1 forme le coin de l'avenue Atlantique et de la rue Newton, et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade à l'avenue Atlantique, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces rue Newton. Les terrains de 2 à 9, les deux compris, se touchent et mesurent chacun 32 pieds 3 pouces de façade avenue Atlantique, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces. Le terrain No 10 forme le coin de l'avenue Atlantique et de la rue Decatur, et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Atlantique, sur une profondeur et façade rue Decatur de 123 pieds 3 pouces.

Le terrain No 11 forme le coin de l'avenue Pacific et de la rue Decatur, et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Pacific, sur une profondeur et façade rue Decatur de 123 pieds 8 pouces. Les terrains de 12 à 19, tous deux compris, se touchent et mesurent chacun 32 pieds 3 pouces de façade avenue Pacific, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces. Le terrain No 20 forme le coin de l'avenue Pacific et de la rue Newton, et mesure 32 pieds 1 pouce et 5 lignes de façade avenue Pacific, sur une profondeur et façade rue Newton de 123 pieds 8 pouces; le tout plus ou moins, entre lignes parallèles.

5° Un certain carré d'îlet situé dans le cinquième district de cette ville, connu comme le carré d'îlet No 223 borné par les avenues Elmire et Pacifique et les rues Lapeyrouse et Socrates, et a une façade à chacune des rues Lapeyrouse et Socrates de 247 pieds 4 pouces, et une profondeur à chacune des avenues Pacifique et Elmire de 309 pieds 9 pouces. Le tout d'après des plans de W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1890, copies desquels sont faites par G. W. C. Behan, daté le 17 décembre 1890, actuellement en exhibition à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit garanti par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt, lien du vendeur et honoraires d'avocat ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant George O. Preot, notaire, aux frais des acquéreurs.
20 déc—20 29—janv 3 10 17 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 31,649—Division D.—E. et S. Wusthoff vs leurs créanciers. Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par les dits E. et S. Wusthoff soit acceptée, et il est de plus ordonné que toutes poursuites contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues, et qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée et tenue, conformément à la loi, MERCREDI, 21 janvier 1891, à 11 heures A. M., pardevant Henry S. Garland, Jr, notaire, à son bureau, No 13 Commercial Place, en cette ville, pour voter sur l'acceptation de cette cession, la décharge des insolvables, et la disposition de leurs biens, et pour nommer un syndic; et il est de plus ordonné que Charles Forman, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19déc—16 30 jan 10 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix dans le 1er district, près du Marché Poydras,
No 301 rue Girod, entre Franklin et Liberté.
Succession de Luther F. Towel.—No 26,774.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 14 février 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la rotonde d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 25 avril 1890, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Lafayette, Girod, Franklin et Liberté,** désigné par le No 31 sur un plan de L. Bringier, daté du 30 avril 1830, le dit lot mesure 28 pieds 8 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant d'une bâtisse à deux étages et à deux corps de logis avec quatre chambres de chaque côté, une cuisine à 2 étages ayant deux chambres de chaque côté, citerne, hydrant, lieux d'aisances, etc., connue par le numéro municipal No 301 rue Girod.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur devant payer les taxes de 1890 en outre du prix de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Geo. O. Preot?, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 janv—10 17 26 31 fév 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence élégante et parfaitement située pour une famille.
No 364 rue Septième, à quelques pieds de l'avenue St Charles.
Amos Kent vs. Mme L. F. Kent, individuellement et tutrice et al.
No 625—Dix huitième Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Tangipahoa, Etat de la Louisiane.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 17 janvier 1891, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier en vertu de et conformément à un jugement rendu par l'Hon. James M. Thompson, juge de la Dix huitième Cour de District Judiciaire, paroisse Tangipahoa, Etat de la Louisiane, en date du 29 décembre 1890, et en vertu d'une commission de la même dite cour, en date du 10 décembre 1890 dans la susdite affaire, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ou morceau de terre situé et étant dans le Quatrième District de cette ville dans le carré borné par les rues **Septième,** [illegible], **St-Charles,** [illegible] et **Prytanée,** anciennement dans la ville de [illegible], paroisse Jefferson, en cet Etat, ledit terrain ou morceau de terre mesurant trente-cinq pieds de façade rue Septième, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles et est la partie à côté de la plus proche de l'avenue St-Charles, de ces trois terrains désignés par les Nos 26, 27 et 28 du carré No 101 [illegible] d'après un plan de Henry Moellhausen, voyer, du 4 mai 1844 déposé en l'étude de Lucien Herman, ancien notaire en cette ville et d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt voyer, en date du 25 mai 187[illegible], lesdits terrains ou morceaux de terre se composent de tout le terrain No 28 et d'une partie du terrain No 27 [illegible] ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y trouvent, droits, passages et avantages y appartenant en quelque sorte, étant la même propriété achetée par Amos Kent et James Finker Kent de Mme Clara Annie Kent et de son époux le [illegible] jour du mois de juillet 1880 pardevant Bussière Rouen, notaire, lequel acte est dûment enregistré au bureau des Transferts livre 1.6 folio 1.8 et aussi la propriété fut achetée de [illegible] Fayette Glover le 8me jour du mois de décembre 1880 et enregistrée dans le livre 114 page 111.

Les améliorations comprennent cette élégante maison de résidence à deux étages en bois pour famille, ayant au premier étage une vaste galerie de façade, corridor, salons doubles, salle à manger, office [illegible] et cuisine et six chambres à coucher, chambre à bain avec baignoire et toutes les accessoires au second étage avec citernes, chambre à bois, hangar, etc., la propriété s'élève sur un vaste terrain [illegible] et la propriété est vendue sujette à un bail de W. T. Benedict, [illegible] expirant le 30 septembre 1891.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
L'acte de vente pardevant G. M. Eustis, notaire aux frais de l'acquéreur.
13 déc—13 20 27—janv 3 10 17

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE.

ETAT DE LA LOUISIANE
—ET—
Ville de la Nouvelle-Orléans.
BONS.
Actions de Banques et d'Assurances, Actions et Bons de chemins de fer à cheval et à vapeur.
Actions et Bons de la Compagnie du Gaz et des Bourses.
MOBILE.
Bons de chemins de fer urbains
—ET—
Montgomery, Ala.
Bons de la Compagnie des Water-Works.
Une occasion rare pour les capitalistes d'investir dans de bonnes garanties.
Succession de Mme Virginia W. Berandge?.
No 31,677—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MERCREDI, le 14 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 3 janvier 1891, et rendu dans la succession ci-dessus nommée, les actions ci-dessous décrites:

ACTIONS DE BANQUE.

1° 126 actions du fonds-capital du New Orleans Canal & Banking Company, valeur au pair $100 par action.
2° 104 actions du fonds capital du Citizens Bank of Louisiana, valeur au pair $100 par action.

ACTIONS D'ASSURANCES.

3° 100 actions du fonds capital du Sun Mutual Insurance Company, valeur au pair $[illegible] par action.
4° 212 actions du fonds capital du Home Insurance Company, valeur au pair $[illegible] par action.
5° 154 actions du fonds capital du Merchants Mutual Insurance Company valeur au pair $[illegible] par action.
6° 100 actions du fonds capital du St-Charles Street Railroad Company, valeur au pair $50 par action.
7° 5 bons de $1,000 chaque du Morgan's Louisiana Railroad Company.
8° $10,000 de bons émis par le Mobile Street Railroad Company de Mobile, Ala.
9° 5 actions du fonds capital du New Orleans & Gulf Railroad Company.

ACTIONS DU GAZ ET DES WATERWORKS.

10° 212 actions du New Orleans Gas Light Company, valeur au pair $100 par action.
11° $3,000 bons émis par le New Orleans Gas Light Company.
12° $15,000 bons émis par le Montgomery Water Works Company de Montgomery, Ala.

ACTIONS DE BOURSE.

13° 1 action du New Orleans Cotton Exchange Stock.
14° 1 action du New Orleans Sugar Exchange.

BONS D'ETAT ET DE VILLE.

15° $17,500 Bons consolidés de l'Etat de la Louisiane.
16° $5,550 Bons constitutionnels de l'Etat de la Louisiane.
17° $10,000 Baby Bonds de l'Etat de la Louisiane.
18° $22,000 Certificats Bonds de la ville de la Nouvelle-Orléans émis pour Coupons consolidés.
19° $8,000 Bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant en chèques certifiés avant le transfert.
4 janv—4 10 11 14

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Morceau de terre de valeur dans la paroisse Catahoula.
VENTE DE SYNDIC.
Dans l'affaire de E. W. Troegel vs. Ses Créanciers.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 30,651.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 7 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

La moitié indivise de l'intérêt de l'insolvable E. W. Troegel, dans et à un certain morceau de terre situé dans la paroisse Catahoula, acquis par le dit insolvable conjointement avec S. H. Houston des Etats-Unis, et décrit comme ci-dessus: Le N. E. un quatrième du N. E. 1/4 de la section 20, et le S. W. 1/4 du N. E. 1/4 et N. W. 1/4 du S. E. 1/4 de la section 21, le tout dans T. 10, N. E. 5, 120, 49-100 d'acres.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur. La portion à crédit étant garantie par billets de l'acquéreur portant intérêt à 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, et pour garantir le paiement de l'assurance, primes et taxes, la police devant être assurée et la police transférée au porteur des billets. L'acquéreur paiera, en sus du prix de l'adjudication, les taxes courantes. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 jan—6 10 14 17 21 31—4 7 fév

PERDUE.

Une chienne de chasse, noire, tachetée de blanc au poitrail; âgée de cinq mois, hauts sur pattes, répondant au nom anglais de FAN. Une récompense sera donnée à qui la ramènera au numéro 78 rue St-Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine. 29 nov—